



# Réglementation PEB



**Cadre réservé à l'Administration :**

---

**Date de génération :** 25/8/2023

**Localité :** Mont-sur-Marchienne

**Déclarant(s) :** A.S.B.L. Le Triangle

## Formulaire de déclaration PEB simplifiée

### QUEL PROJET est concerné par le formulaire de déclaration PEB simplifiée ?

Les travaux de rénovation simple ou un changement de destination pour lesquels la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 1er mai 2015 (cf article 27 du Décret PEB du 28/11/2013).

### QUI DOIT introduire le formulaire de déclaration PEB simplifiée ?

Le DECLARANT PEB, qui est la personne physique ou morale tenue de respecter les exigences PEB, à savoir le demandeur de permis (cf article 19 §1er et §2 du Décret PEB du 28/11/2013).

### QUI DOIT compléter le formulaire de déclaration PEB simplifiée ?

Soit l'ARCHITECTE du projet, qu'il soit personne physique ou morale.

Soit le DECLARANT PEB, lorsque le projet ne nécessite pas le concours d'un architecte. Pour se faire, il peut éventuellement se faire assister d'un architecte ou de toute autre personne susceptible de vérifier pour lui le respect des exigences.

### QUAND introduire le formulaire de déclaration PEB simplifiée ?

Lorsqu'une demande de permis a pour objet des travaux de rénovation simple ou un changement de destination tombant dans le champ d'application du Décret PEB du 28/11/2013 et de l'AGW PEB du 15/05/2014, la déclaration PEB simplifiée est jointe, par le déclarant PEB, au dossier de demande de permis (cf article 27 du Décret PEB du 28/11/2013).

### QUELLES sont les sanctions encourues par le déclarant PEB ?

Dans le cadre du champ d'application de ce formulaire, sont sanctionnés d'une amende administrative les manquements suivants :

1) le fait de ne pas respecter la procédure PEB, en ne joignant pas le formulaire de déclaration PEB simplifiée au dossier de demande de permis ;

2) le fait de ne pas respecter les exigences techniques (voir tableau par bâtiment au point 2.2 de ce formulaire).

Le manquement 1) ci-dessus est puni d'une amende dont le montant est de 2 euros par mètre cube de volume construit avec un minimum de 250 euros et un maximum de 25.000 euros. (cf articles 59 et 60 du Décret PEB du 28/11/2013 et article 87 §2 de l'AGW PEB du 15/05/2014). Le manquement 2) ci-dessus est puni d'une amende dont les détails du calcul sont repris à l'article 87 §3 de l'AGW PEB du 15/05/2014, avec un minimum de 250 euros et un maximum de 50.000 euros (cf articles 59 et 60 du Décret PEB du 28/11/2013).

### Où trouver plus d'INFORMATIONS ?

Pour toute demande de documentation et toute information relative à la performance énergétique des bâtiments, vous pouvez consulter le site portail de l'énergie en Wallonie : <http://energie.wallonie.be>

**1. Coordonnées des intervenants****1.1. Déclarant(s)****Déclarant 1**

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Le TriangleForme Juridique A.S.B.L.

légalement représentée par :

Mr Nom GOBLET Prénom ChristianFonction Administrateur PrésidentRue Rue du Beau Site Numéro 28 Boite Code Postal 6032 Localité Mont-sur-Marchienne Pays BelgiqueTéléphone 0470/68.20.88 Fax Courriel direction.travaux@letriangleasbl.be**Déclarant pour : ?****1.2. Architecte(s)****Architecte 1**

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Archi-Vision Projects Bureau d'architectureForme Juridique S.P.R.L.

légalement représentée par :

Mr Nom BRONCKART Prénom AlainFonction Architecte-GérantRue Rue de la Rivelaine Numéro 36 Boite 2Code Postal 6061 Localité Montignies-sur-Sambre Pays BelgiqueTéléphone 071/30.44.84 Fax 071/32.65.60Courriel info@archi-vision.be**Architecte pour : Le Triangle**

**2. Description du projet****2.1. Localisation des travaux****Adresse 1 :**

Rue Rue du Beau Site Numéro 28 Boite \_\_\_\_\_  
Code Postal 6032 Localité Mont-sur-Marchienne Pays Belgique  
Références cadastrales Div : 14 ; Sec : A ; N°229z2, 229t2

**Adresse du/des bâtiment(s) :** Le Triangle

**2.2. Nature du projet et exigences applicables****Nature du projet**

Période du permis Du 11/03/2021 au 30/04/2024

Nom du bâtiment	Nature des travaux	Critère invoqué
Le Triangle	Travaux de rénovation simple	Surface rénovée inférieure à 25% de l'enveloppe existante

**3. Liste des documents à joindre** **Le rapport PEB**

qui reprend au minimum :

- le descriptif des mesures à mettre en oeuvre qui démontre que le projet pourra répondre aux exigences PEB ;
- l'estimation du résultat attendu du calcul de la performance énergétique du bâtiment.

 **Une copie de l'attestation ou du document permettant d'évaluer la pertinence de l'exception invoquée** **Autre**

Description de la pièce jointe :

**Remarque :**

Les pièces justificatives des données techniques ne doivent pas être fournies systématiquement avec la déclaration PEB simplifiée. Celles-ci doivent être conservées et présentées à l'Administration sur simple demande de celle-ci.

Nombre TOTAL de documents joints

#### 4. Déclarations sur l'honneur et signatures

##### Déclarant 1

Je soussigné(e), GOBLET Christian

représentant légal pour : A.S.B.L. Le Triangle

domicilié(e) / établi(e) Rue du Beau Site 28 à 6032 Mont-sur-Marchienne

assumant le rôle de : Déclarant

déclare avoir pris connaissance des exigences de Performance Énergétique et d'électromobilité et des sanctions applicables en cas de non respect de celles-ci, conformément à la réglementation en vigueur (Décret PEB du 28 novembre 2013 ; Arrêté PEB du GW du 15 mai 2014).

Date : 25 / 08 / 2023

Signature : \_\_\_\_\_

##### Architecte 1

Je soussigné(e), BRONCKART Alain

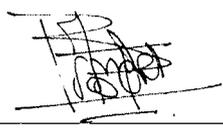
représentant légal pour : S.P.R.L. Archi-Vision Projects Bureau d'architecture

domicilié(e) / établi(e) Rue de la Rivelaine 36/2 à 6061 Montignies-sur-Sambre

assumant le rôle de : Architecte

déclare avoir pris connaissance des exigences de Performance Énergétique et d'électromobilité et des sanctions applicables en cas de non respect de celles-ci, conformément à la réglementation en vigueur (Décret PEB du 28 novembre 2013 ; Arrêté PEB du GW du 15 mai 2014).

Date : 25 / 08 / 2023

Signature :  \_\_\_\_\_

## 5. Protection de la vie privée

Comme le veut la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon :  
**Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;**
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.



## Performance énergétique et climat intérieur des bâtiments

### Données administratives du projet

Nom du Projet	<b>Rénovation - Le Triangle ASBL</b>	
Rue	<b>Rue du Beau Site</b>	Numéro <b>28</b>
Localité	<b>Mont-sur-Marchienne</b>	Code Postal <b>6032</b>
Référence cadastrale	<b>Div : 14 ; Sec : A ; N°229z2, 229t2</b>	

## Affichage du rapport

### Ordre d'affichage dans le rapport

---

Toutes les unités par exigence

### Unités PEB affichées dans le rapport

---

- Bâtiment "Le Triangle"
  - Unité PEB "Appartements"
  - Unité PEB "Centre "Le Triangle""

## Liste des intervenants

Les intervenants sont définis au niveau formulaire.

**Bâtiment "Le Triangle"**

(nom du bâtiment)

Nature des travaux: Travaux de rénovation simple

**Unité PEB "Appartements"**

Destination de l'unité PEB : Résidentielle (logement individuel)

Exigences à respecter au niveau de l'unité PEB :

Umax / Rmin	Niveau K	Niveau E	E	Ventilation	Surchauffe	Electromobilité
<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		-

**Unité PEB "Centre "Le Triangle""**

Destination de l'unité PEB : Non-résidentiel (PEN)

Exigences à respecter au niveau de l'unité PEB :

Umax / Rmin	Niveau K	Niveau E	E	Ventilation	Surchauffe	Electromobilité
<input checked="" type="checkbox"/>						-

**Bâtiment "Le Triangle"**

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Travaux de rénovation simple

**Unité PEB "Appartements"**

## 1.1. PAROIS TRANSPARENTES/TRANSLUCIDES

		Uw (moyen)				1,47		
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Fen. Ch1. RDC (fac.	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch2. RDC (fac.	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch3. RDC (fac.	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch1. 1er (fac. avant)	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch2. 1er (fac. avant)	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch2. 2e (fac. avant)	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch3. 1er (fac. avant)	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour. 2e (fac.	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch3. RDC (fac. arr)	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch3. 1er (fac. arr)	Fenêtre	1,49	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour. 2e (fac. arr)	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch2. RDC (fac. arr)	Fenêtre	1,46	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch1. RDC (fac. arr)	Fenêtre	1,46	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch2. 1er (fac. arr)	Fenêtre	1,46	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch1. 1er (fac. arr)	Fenêtre	1,46	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch2. 2e (fac. arr)	Fenêtre	1,47	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch1. 2e (fac. arr)	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	
Fen. Cuisine 1 RDC	Fenêtre	1,43	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour 1. RDC (fac.	Fenêtre	1,47	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour 2. RDC (fac.	Fenêtre	1,47	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour 1. 1er (fac.	Fenêtre	1,47	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour 2. 1er (fac.	Fenêtre	1,47	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour 1. 2e (fac. lat)	Fenêtre	1,48	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour 2. 2e (fac. lat)	Fenêtre	1,48	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch. 1 & 2. 2e (fac.	Fenêtre	1,48	1,10	-	-	-	-	
Fen. Cuisine 2 RDC	Fenêtre	1,43	1,10	-	-	-	-	
Fen. Cuisine 1 1er	Fenêtre	1,43	1,10	-	-	-	-	
Fen. Cuisine 2 1er	Fenêtre	1,43	1,10	-	-	-	-	
Fen. Séjour 3. 2e (fac. lat)	Fenêtre	1,48	1,10	-	-	-	-	
Fen. Ch1. 2e (fac. avant)	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	

1.2.2. murs non en contact avec le sol, à l'exception des murs visés en 1.2.4.

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Mur enduit	Mur	0,19	-	-	-	-	-	
Bardage 1	Mur	0,15	-	-	-	-	-	
Bardage 2	Mur	0,16	-	-	-	-	-	

**Unité PEB "Centre "Le Triangle""**

1.2.2. murs non en contact avec le sol, à l'exception des murs visés en 1.2.4.

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Mur enduit (faç arrière)	Mur	0,19	-	-	-	-	-	

**Annexe à la fiche 1 : Rappel des normes U/R**

Tableau des valeurs U max admissibles ou valeurs R min à réaliser

Exigences applicables : Du 11/03/2021 au 30/04/2024

ELEMENT DE CONSTRUCTION	Umax et Rmin
<b>1. PAROIS DELIMITANT LE VOLUME PROTEGE</b>	
1.1. Parois transparentes / translucides, à l'exception des portes et portes de garage (voir 1.3), des murs-rideaux (voir 1.4), des parois en briques de verre (voir 1.5) et des parois transparentes/translucides autres que le verre (voir 1.6).	U <sub>w,max</sub> = 1,50 W/(m <sup>2</sup> .K) et U <sub>g,max</sub> = 1,10 W/(m <sup>2</sup> .K)
1.2. Parois opaques, à l'exception des portes et portes de garage (voir 1.3) et des murs-rideaux (voir 1.4)	
1.2.1. Toitures et plafonds	U <sub>max</sub> = 0,24 W/(m <sup>2</sup> .K)
1.2.2. Murs non en contact avec le sol, à l'exception des murs visés en 1.2.4	U <sub>max</sub> = 0,24 W/(m <sup>2</sup> .K)
1.2.3. Murs en contact avec le sol	U <sub>max</sub> = 0,24 W/(m <sup>2</sup> .K) ou R <sub>min</sub> = - (m <sup>2</sup> .K)/W
1.2.4. Parois verticales et en pente en contact avec un vide sanitaire ou avec une cave en dehors du volume protégé	U <sub>max</sub> = 0,24 W/(m <sup>2</sup> .K) ou R <sub>min</sub> = - (m <sup>2</sup> .K)/W
1.2.5. Planchers en contact avec l'environnement extérieur ou au-dessus d'un espace adjacent non-chauffé	U <sub>max</sub> = 0,24 W/(m <sup>2</sup> .K)
1.2.6. Autres planchers (planchers sur terre-plein, au-dessus d'un vide sanitaire ou au-dessus d'une cave en dehors du volume protégé, ou planchers de cave enterrés)	U <sub>max</sub> = 0,24 W/(m <sup>2</sup> .K) ou R <sub>min</sub> = - (m <sup>2</sup> .K)/W
1.3. Portes et portes de garage (cadre inclus)	U <sub>D,max</sub> = 2,00 W/(m <sup>2</sup> .K)
1.4. Murs-rideaux	U <sub>cw,max</sub> = 2,00 W/(m <sup>2</sup> .K) et U <sub>g,max</sub> = 1,10 W/(m <sup>2</sup> .K)
1.5. Parois en briques de verre	U <sub>max</sub> = 2,00 W/(m <sup>2</sup> .K)
1.6. Parois transparentes/translucides autres que le verre, à l'exception des portes et portes de garage (voir 1.3) et des murs rideaux (voir 1.4)	U <sub>max</sub> = 2,00 W/(m <sup>2</sup> .K) et U <sub>g,max</sub> = - W/(m <sup>2</sup> .K)
<b>2. PAROIS ENTRE 2 VOLUMES PROTEGES SITUES SUR DES PARCELLES ADJACENTES</b>	U <sub>max</sub> = 1,00 W/(m <sup>2</sup> .K)
<b>3. PAROIS OPAQUES A L'INTERIEUR DU VOLUME PROTEGE OU ADJACENT A UN VOLUME PROTEGE SUR LA MEME PARCELLE</b>	
3.1. Entre unités d'habitation distinctes	
3.2. Entre unités d'habitation et espaces communs	
3.3. Entre unités d'habitation et espaces à affectation non résidentielle	
3.4. Entre espaces à affectation industrielle et espaces à affectation non industrielle	
	U <sub>max</sub> = 1,00 W/(m <sup>2</sup> .K)

**Fiche 4 : Exigence ventilation**
**Bâtiment "Le Triangle"**

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Travaux de rénovation simple

Unité PEB : Appartements

Destination de l'unité PEB: Résidentielle (logement individuel)

 Respect de l'exigence : 

	Espaces	Surface [m²]	Alimentation [m³/h]	Transfert [m³/h]	Evacuation [m³/h]	Dispositifs	Exig.
S	Log1 - Séjour (Local de séjour (ou espaces analogues))	24.5	91,840	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log1 - Chambre 1 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	9.05	39,480	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log1 - Chambre 2 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	12.8	50,760	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log1 - Chambre 3 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	12.8	56,880	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log2 - Séjour (Local de séjour (ou espaces analogues))	25.39	91,840	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log2 - Chambre 1 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	9.45	42,000	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log2 - Chambre 2 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	9.24	42,000	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log2 - Chambre 3 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	12.84	56,880	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log3 - Séjour (Local de séjour (ou espaces analogues))	24.5	91,840	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log3 - Chambre 1 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	9.05	39,480	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log3 - Chambre 2 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	12.8	50,760	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log3 - Chambre 3 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	12.8	56,880	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
S	Log4 - Séjour (Local de séjour	25.39	91,840	0,000	0,000	1 OAR	<input checked="" type="checkbox"/>
	Total		1 613,640		0,000		

	Espaces	Surface [m <sup>2</sup> ]	Alimentation [m <sup>3</sup> /h]	Transfert [m <sup>3</sup> /h]	Evacuation [m <sup>3</sup> /h]	Dispositifs	Exig.
S	(ou espaces analogues))	25.39	91,840	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log4 - Chambre 1 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	9.45	42,000	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log4 - Chambre 2 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	9.24	42,000	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log4 - Chambre 3 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	12.84	56,880	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log5 - Séjour (Local de séjour (ou espaces analogues))	25.9	136,080	0,000	0,000	2 OAR	
S	Log5 - Chambre 1 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	14.23	81,760	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log5 - Chambre 2 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	7.45	39,480	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log6 - Séjour (Local de séjour (ou espaces analogues))	25.09	91,840	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log6 - Chambre 1 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	11.44	48,160	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log6 - Chambre 2 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	4.64	40,880	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log7 - Séjour (Local de séjour (ou espaces analogues))	25.9	136,080	0,000	0,000	2 OAR	
S	Log7 - Chambre 1 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	12.82	54,000	0,000	0,000	1 OAR	
S	Log7 - Chambre 2 (Chambre à coucher, Chambre hobby ou étude (ou espaces analogues))	6.11	42,000	0,000	0,000	1 OAR	
	Total		1 613,640		0,000		

## Annexe 2 : Composition des parois

Note : la valeur U reprise dans les tableaux des murs et planchers représente suivant les environnements :

- aUeq : si l'environnement est le sol
- bUeq : si l'environnement est une cave ou un vide sanitaire
- bUi : si l'environnement est un espace adjacent non chauffé

Type de paroi : Mur



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Simple	Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 1.5	0,010	0,007
2	Simple	Knauf / Knauf_EPS_032_T/M (40 ≤ d ≤ 400) - λU: 0.032	0,160	5,000
3	Maçonnerie	Briques en terre cuite (Eléments de maçonneries) - λU: 0.81 Joint: Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.93	0,490	0,591

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Mur enduit	?	Environnement extérieur	0,19		0,66	

Type de paroi : Mur



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Simple	Air fortement ventilé (Air)	-	0,000
2	Simple	RECTICEL INSULATION / Eurowall - λU: 0.022	0,140	6,364
3	Maçonnerie	Briques en terre cuite (Eléments de maçonneries) - λU: 0.81 Joint: Enduit de plâtre (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.52	0,190	0,242
4	Simple	Air non ventilé (Air)	0,150	0,180
5	Maçonnerie	Briques en terre cuite (Eléments de maçonneries) - λU: 0.81 Joint: Enduit de plâtre (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.52	0,190	0,242

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Bardage 1	?	Environnement extérieur	0,15		-	

Type de paroi : Mur



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Simple	Air fortement ventilé (Air)	-	0,000
2	Simple	RECTICEL INSULATION / Eurowall - λU: 0.022	0,140	6,364
3	Maçonnerie	Briques en terre cuite (Eléments de maçonneries) - λU: 0.81 Joint: Enduit de plâtre (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.52	0,190	0,242

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Bardage 2	?	Environnement extérieur	0,16		-	

Type de paroi : Mur



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Simple	Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 1.5	0,010	0,007
2	Simple	Knauf / Knauf_EPS_032_T/M (40 ≤ d ≤ 400) - λU: 0.032	0,160	5,000
3	Maçonnerie	Briques en terre cuite (Eléments de maçonneries) - λU: 0.81 Joint: Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.93	0,490	0,591

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Mur enduit (faç arrière)	?	Environnement extérieur	0,19		0,66	



Type de paroi : Fenêtre  
 Type de fenêtre : Fenêtre simple  
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²K  
 Valeur g (facteur solaire) : -  
 Groupe du profilé : Plastique  
 Valeur Uf du profilé : 1,60 W/m²K (Calculée)  
 Valeur U grille de ventilation : 3,00 W/m²K  
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois (Fenêtres + grilles)

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
Fen. Ch1. RDC (fac. avant)	1,90	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Ch2. RDC (fac. avant)	1,90	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Ch3. RDC (fac. avant)	1,98	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Ch1. 1er (fac. avant)	2,04	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Ch2. 1er (fac. avant)	2,04	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Ch2. 2e (fac. avant)	1,57	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓
Fen. Ch3. 1er (fac. avant)	2,13	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Séjour. 2e (fac. avant)	1,64	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓
Fen. Ch3. RDC (fac. arr)	2,15	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Ch3. 1er (fac. arr)	2,13	Environnement extérieur	-	1,49	1,10	✓
Fen. Séjour. 2e (fac. arr)	1,64	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓
Fen. Ch2. RDC (fac. arr)	3,81	Environnement extérieur	-	1,46	1,10	✓
Fen. Ch1. RDC (fac. arr)	3,81	Environnement extérieur	-	1,46	1,10	✓
Fen. Ch2. 1er (fac. arr)	3,77	Environnement extérieur	-	1,46	1,10	✓
Fen. Ch1. 1er (fac. arr)	3,77	Environnement extérieur	-	1,46	1,10	✓
Fen. Ch2. 2e (fac. arr)	2,90	Environnement extérieur	-	1,47	1,10	✓
Fen. Ch1. 2e (fac. arr)	2,90	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓
Fen. Séjour 1. RDC (fac. lat)	6,43	Environnement extérieur	-	1,47	1,10	✓
Fen. Séjour 2. RDC (fac. lat)	6,43	Environnement extérieur	-	1,47	1,10	✓
Fen. Séjour 1. 1er (fac. lat)	6,37	Environnement extérieur	-	1,47	1,10	✓
Fen. Séjour 2. 1er (fac. lat)	6,37	Environnement extérieur	-	1,47	1,10	✓
Fen. Séjour 1. 2e (fac. lat)	4,90	Environnement extérieur	-	1,48	1,10	✓
Fen. Séjour 2. 2e (fac. lat)	4,90	Environnement extérieur	-	1,48	1,10	✓
Fen. Ch. 1 & 2. 2e (fac. lat))	4,90	Environnement extérieur	-	1,48	1,10	✓
Fen. Séjour 3. 2e (fac. lat)	4,90	Environnement extérieur	-	1,48	1,10	✓
Fen. Ch1. 2e (fac. avant)	1,57	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓



Type de paroi : Fenêtre  
 Type de fenêtre : Fenêtre simple  
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m<sup>2</sup>K  
 Valeur g (facteur solaire) : -  
 Groupe du profilé : Plastique  
 Valeur Uf du profilé : 1,60 W/m<sup>2</sup>K (Calculée)  
 Valeur U grille de ventilation : Pas de grille de ventilation  
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois (Fenêtres)

Nom	Surface [m <sup>2</sup> ]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m <sup>2</sup> K]	Ug [m <sup>2</sup> K/W]	Exigence
Fen. Cuisine 1 RDC	6,43	Environnement extérieur	-	1,43	1,10	<input checked="" type="checkbox"/>
Fen. Cuisine 2 RDC	6,43	Environnement extérieur	-	1,43	1,10	<input checked="" type="checkbox"/>
Fen. Cuisine 1 1er	6,37	Environnement extérieur	-	1,43	1,10	<input checked="" type="checkbox"/>
Fen. Cuisine 2 1er	6,37	Environnement extérieur	-	1,43	1,10	<input checked="" type="checkbox"/>

